



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### brevet des collèges

Question au Gouvernement n° 2443

#### Texte de la question

#### NOTE DE VIE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Frédéric Reiss, pour le groupe de l'UMP.

M. Frédéric Reiss. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, depuis trop longtemps la violence scolaire défraie la chronique. Les incivilités quotidiennes rongent l'école et la société tout entière. Parfois, ce sont des intrusions d'éléments extérieurs qui perturbent, voire entravent, la vie scolaire, mais les problèmes de discipline se posent malheureusement fréquemment à l'intérieur des établissements scolaires. Les enseignants, qui font un travail remarquable, ont besoin d'un climat de sérénité pour mener à bien leur mission d'enseignement et d'éducation. Il est plus que temps de restaurer l'autorité des maîtres dans les classes et les établissements.

Monsieur le ministre, vous avez annoncé la semaine dernière qu'une note de vie scolaire allait être attribuée dans les collèges, appliquant ainsi la loi sur l'avenir de l'école, loi dans laquelle l'Assemblée nationale avait introduit par voie d'amendement une note de vie scolaire pour le brevet. Quand cette note entrera-t-elle en vigueur ? Quels effets en attendez-vous ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur le député, le socle commun des connaissances et des compétences forme un ensemble que tous les jeunes qui la fréquentent doivent acquérir à l'école de la République. Parmi les compétences, l'acquisition de la citoyenneté devra permettre à des jeunes de s'intégrer dans la société et d'être, à l'âge adulte, de vrais citoyens. Cela passe par le respect des autres, du règlement et des valeurs de la République. Si les familles doivent éduquer à la politesse et surveiller l'absentéisme, le passage obligé par l'école de la République inculque des valeurs de citoyenneté. J'ai donc décidé qu'à partir de la rentrée de 2006, dans tous les collèges de France et dès la sixième, une note de vie scolaire sera instituée. Elle comptera en troisième pour l'obtention du brevet, comme l'a voulu la représentation nationale.

Cette note récompensera les attitudes, notamment le respect qui est une valeur fondamentale, ainsi que les engagements de l'élève, au sein de l'établissement comme dans le milieu périscolaire, au service des handicapés, des personnes âgées ou de la vie associative. Cette note de vie scolaire sera un moyen de récompenser mais aussi de sanctionner les incivilités. Sans penser qu'elle permettra à elle seule de résoudre tous les problèmes de violence dans les écoles, elle contribuera à donner des repères aux jeunes.

*(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

#### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Reiss](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2443

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 19 janvier 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 janvier 2006